

>>> I- PROBLEME DU FIL DE L'EAU D'EDF-DEGS, DES INCIDENTS ET DE L'HISTORIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

2. Report en fin du fil de l'eau EDF-DEGS de 23 incidents inexplicés survenus à 09h50'48 au poste Lafourguette

- Dans le rapport final des experts judiciaires, pièce D6270 p61, 23 incidents ont été extraits de la chronologie pour être reportés en fin de listing après 11h02 (**Annexe 04** – pièce D6270 p61).
- Ces 23 incidents survenant à 9h50'48 concernent 22 départs de lignes 20 kV du poste Lafourguette, poste lié aux incidents électriques retenus par les experts à partir de 10h17'55
- Ces 22 départs alimentent, entre autres, les quartiers environnant AZF (Langlade, Résidence Oustalous....), l'usine voisine SNPE, le dépôt de bus de la SEMVAT, l'Hôpital Marchant, etc....
- Lors de ces incidents de 9h50'48, le départ de la ligne 20 kV du poste Lilas a eu un comportement différent des 21 autres départs de lignes (« Fermeture » puis « Ouverture » au lieu d'une « Ouverture » simple).
- Les experts électriciens n'ont jamais évoqué, ni identifié, ni expliqué ces 23 incidents survenus quelques minutes avant la catastrophe.
- Il en est de même du défaut sur la ligne Lafourguette-Castanet survenu à 10h17'58 et reporté après 10h20 dans le 2^{ème} fil de l'eau tout en étant absent du 1^{er} fil de l'eau.
- Des pièces du dossier relatent pourtant des coupures électriques et des coupures de réseaux plusieurs minutes avant la catastrophe. (**Annexe 05** – pièces D5351, D5192, D4171 p81)

Pourquoi ces incidents liés au poste le plus proche de l'usine AZF, découverts dans les annexes du rapport final des experts électriciens ont-ils été ignorés par ces derniers ?

Pourquoi aucune recherche exhaustive n'a été faite sur la correspondance d'incidents électriques et les témoignages du dossier les évoquant ?

Fil de l'eau du 21-09-2001 de 09:00 à 11:02					
10H 47M 43S	ITNP 0: VOIE:	16	ADTR:	109	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 47M 43S	LAFOURGU CANTOMER	DEF LIAI			
**10H 48M 08S	LAFOURGU BOUILLER	DEF LIAI	FIN		
**10H 48M 08S	LAFOURGU BOUILLER	INTER 1	OUV		
**10H 48M 08S	LAFOURGU BOUILLER	MQ TENSI			
10H 48M 22S	ITNP 0: VOIE:	13	ADTR:	329	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 48M 22S	LAFOURGU SETMI	DEF LIAI			
10H 48M 32S	ITNP 0: VOIE:	12	ADTR:	109	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
10H 48M 48S	ITNP 0: VOIE:	14	ADTR:	109	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
10H 48M 54S	ITNP 0: VOIE:	15	ADTR:	224	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 48M 54S	LESPINET CATI	DEF LIAI			
**10H 49M 04S	LESPINET FONDE.67	MQ TENSI			
10H 49M 18S	ITNP 0: VOIE:	12	ADTR:	147	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 49M 18S	LESPINET PALMIERS	DEF LIAI			
10H 49M 19S	ITNP 0: VOIE:	13	ADTR:	354	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 49M 19S	LESPINET EDISON	DEF LIAI			
10H 49M 19S	ITNP 0: VOIE:	14	ADTR:	407	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 49M 19S	LESPINET PIOUS	DEF LIAI			
**10H 49M 32S	LESPINET PONSAN40	MQ TENSI			
10H 49M 44S	ITNP 0: VOIE:	12	ADTR:	109	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 49M 53S	LAFOURGU ASTRE	MQ TENSI			
**10H 50M 26S	LAFOURGU ANTIBES	MQ TENSI			
**10H 50M 29S	LAFOURGU STADIUM2	MQ TENSI			
10H 50M 43S	ITNP 0: VOIE:	14	ADTR:	100	LE CORRESPONDANT A JOINDRE NE REpond PAS
**10H 50M 43S	LAFOURGU PLATAN..	DEF LIAI			
10H 53M 07S	BOULBONN TT TR3	TM 20,8KV SEUIL	21,0KV FIN		
*10H 57M 56S 02	MEDITERR TG SA	PORT OUV			
*10H 57M 56S 52	MEDITERR TG SA	PORT OUV	FIN		
11H 00M 00S 04	7DENIER1	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	J-BRUNHE	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	CHATEAU	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	7DENIER2	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	COLOMIER	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	PORTET	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	STALBAN	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	LESPINET	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	BALMA	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	LEGUEVIN	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	MOUNEDE	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	BOULBONN	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	UNION	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	MURET	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	MEDITERR	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	BERAT	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 05	CENTRE	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 05	SEYSSSES	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 00S 04	CARBONNE	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 02S 41	FONTENIL	175 HZ	CYCL 175		
11H 00M 02S 40	MOUILLON	175 HZ	CYCL 175		
11H 02M 06S 68	FONTENIL	175 HZ	CYCL 175	FIN	
11H 02M 06S 67	MOUILLON	175 HZ	CYCL 175	FIN	
**11H 02M 41S	LAFOURGU P5MAZARS	MQ TENSI			
**11H 02M 49S	LAFOURGU P5MAZARS	INTER 1	TC OUV		
**11H 02M 54S	LAFOURGU P5MAZARS	INTER 1	OUV		
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	ZAD MIRA OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	CX PIERR OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	LILAS FER MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	LILAS OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	ESPAGNE OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	BOIS VER OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	MURET OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	REYNERIE OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	LESTANG OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	REGIONAL OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	PORT GAR OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	PARC TOU OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	EAUX NOR OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	VIEILL T OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	CASTANET OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	PECHBUSQ OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	SNPE OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	CEPIERE OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	TABAR OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	RN 20 OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	LAFOURGU OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	CHAPITRE OUV MSQ			
09H 50M 48S	BACCOMMU JDB PAA :	BELLEVUE OUV MSQ			

Incident Ouverture sur les 22 départs des lignes 20 kV liées au poste Lafourguette à 9h50'48 :

- ZAD du Mirail (transfo TR 312)
- Croix de Pierre
- Lilas chemin des Etroits (transfo TR 312) : Ouv et Fer
- Route d'Espagne (transfo TR 312)
- ZI du Bois Vert
- Route de Muret
- Quartier Reynerie
- Quartier Fontaine Lestang
- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Barrage de Port Garaud
- Parc Toulousain (transfo TR 313)
- Usine des Eaux normales de Portet
- Vieille Toulouse (transfo TR 313)
- Castanet Tolosan
- Pechbusque (transfo TR 312)
- Usine SNPE 20 kV de secours (transo TR311)
- Quartier Cépière
- Quartier Tabar
- Route nationale 20 (transfo TR 311)
- Quartier Lagourguette
- ZAC du Chapitre
- Lycée Bellevue (transfo TR311)

Nous travaillons également avec des personnes d'EDF mais nous n'avons pas encore d'éléments sur tout ce secteur électrique et sur le poste 63000 kv de La Fourquette.

M. MUCCIN

Il m'a été confirmé qu'EDF est intervenu du côté de La Fourquette mais nous ne savons pas exactement où, et la personne concernée est actuellement en congé.

M. BAGGI

Nous savons que le transfo de La Fourquette est relié à Marchant, et Mr GALACHE nous a dit qu'il y avait eu une coupure électrique 20 minutes avant l'explosion à Marchant.

M. LATTWEIN

D'après Mr PALLUEL ce serait une fausse piste.

M. MUCCIN

Il paraît que la P.J. a laissé tomber cette piste.

M. BAGGI

La P.J. a mis les scellées sur le transfo et nous ne savons rien de plus.

M. RIESCO

Que sait-on sur la SNCF ?

M. MUCCIN

La Direction de la SNCF Paris serait venue ici, convoquée par la P.J. et la Direction EDF Paris également.

M. RIESCO

Un train aurait été retardé et serait resté en gare de Ramonville avant l'explosion. Ce fait est-il lié à des problèmes électriques ?

M. LATTWEIN

Des témoignages parlent d'éclair vu en dehors du site.

Service Régional de Police Judiciaire

P.V. : 2002/000336/420

PROCES VERBAL

DS192

L'an deux mille quatre,
le onze mai à quatorze heures trente

Nous, Philippe BUTZ
CAPITAINE DE POLICE
en fonction au S.R.P.J. Division Criminelle

AFFAIRE :

Contre/NORAY Robert et
autres...
HOMICIDES INVOLONTAIRES.
..

OBJET :

Déposition de Mme FOCH
née MARTIN Elisabeth

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse,
---Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission
rogatoire délivrée le 14 juin 2002 par Messieurs Joaquim
FERNANDEZ et Thierry PERRIQUET juges d'instruction au tribunal
de grande instance de TOULOUSE au cours d'une information
ouverte des chefs de homicides involontaires par violation
manifestement délibérée d'une obligation particulière de
sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement,
blessures involontaires ayant entraîné une ITT supérieure à 3
mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou
de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures
involontaires ayant entraîné une ITT inférieure à 3 mois par
violation d'une obligation particulière de sécurité ou de
prudence imposée par la loi ou le règlement, destruction,
dégradations ou détériorations involontaires de biens
appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une
explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée
d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue
par la loi ou le règlement, commis à TOULOUSE, le 21 septembre
2001, ---
---du réquisitoire supplétif du 28 mai 2002 contre X... des
chefs d'infractions à l'obligation d'évaluation des risques,
d'infractions à la réglementation en matière de sécurité
s'imposant en cas d'interventions d'entreprises extérieures,
d'infractions à la réglementation en matières de gestion de la
sous-traitance, ---
---du supplétif du 12 juin 2002 pour homicide commis par
maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à
une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou
le règlement, et par une violation manifestement délibérée d'une
obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par
la loi, sur la personne de Louise FRITZCH le 21 septembre 2001 à
TOULOUSE, personne décédée le 24 septembre 2001 à TOULOUSE,
---contre FAURE Gilles et autres (mis en examen). --
---Vu les articles 81, 151, 152, 154 du code de procédure
pénale, ---
---Nous trouvant au siège de notre service, ---
---Avons mandé et constatons que se présente, au jour et heure
mentionnés en tête du présent procès-verbal, Madame FOCH née
MARTIN née le 27/03/1968 à Talence (33), nationalité Française,
Employée de bureau, dt 14 rue des Mésanges 31240 L'UNION Tel :
05 34 27 56 66, ---
---qui nous déclare serment préalablement prêté dans les formes
de droit et après avoir déclaré n'être ni parent, ni allié, ni
au service des mis en examen, ---
---"Je prends acte que je suis convoquée et entendue dans le

[Signature]



cadre de la commission rogatoire susvisée. ---
 ---Je vous précise que je n'ai jamais été entendue par vos services dans le cadre de la procédure relative à l'explosion surve-nue à l'usine AZF de TOULOUSE. ---
 ---Il est exact que je me suis fait connaître auprès de la commission vérité "mémoire et solidarité" où j'ai relaté téléphoniquement ce que j'avais personnellement vécu. ---
 ---Ce jour là, je me trouvais sur mon lieu de travail la Société BROSSETTE sise 124 bis route d'Espagne à TOULOUSE. Je me trouvais dans mon bureau au rez de chaussée dont les fenêtres donnent sur une voie ferrée mitoyenne des locaux de la SEMVAT. J'étais entrain de travailler sur ordinateur lorsque soudainement celui est tombé en panne entre 9h45 et 10h. Il s'est agi d'une panne générale concernant la quinzaine d'ordinateurs présents dans l'entreprise. Nous ne sommes pas particulièrement inquiétés puisque nous avons déjà eu à faire à ce type de panne collective. Nous avons continué néanmoins à être alimenté en électricité. Un peu plus tard et puisque nos ordinateurs centralisent l'ensemble de la région Languedoc, j'ai reçu un coup de téléphone d'un collègue de BROSSETTE BEZIERS dont je ne me rappelle plus le nom qui me demandait l'origine de cette panne. Je n'ai pu lui répondre. J'ai raccroché, j'ai repris mon travail et environ dix minutes après il y a eu l'explosion. J'ai pensé à la foudre mais une à deux secondes plus tard j'ai entendu une deuxième explosion et là tout notre bâtiment s'est effondré. La première explosion correspondait à un bruit très sec faisant penser à un bruit de pétard. La seconde explosion correspondait plus à un grondement un peu comme un bruit de tonnerre. Il me semble que je suis restée assise sur ma chaise. On ne voyait plus rien comme en pleine nuit du fait d'un nuage très dense de poussière. J'ai été blessée au visage, au front, à l'oeil gauche et sur l'ensemble du côté gauche qui a été criblé d'éclats de verre. Mon profil gauche était dirigé vers l'une des baies vitrées de mon bureau. J'ai réussi à tatonner à sortir du bureau en enjambant les gravats. Un collègue m'a confié à une autre collègue de travail pour m'aider à sortir de l'entreprise entièrement dévastée. Une fois à l'extérieur, j'ai remarqué qu'un vaste nuage de poussières gris et orangé masquait le ciel. Je n'ai pas ressenti d'odeur particulière. Comme j'étais enceinte mes collègues m'ont conseillé de m'asseoir ce que j'ai fait en attendant les secours. Un quart d'heure plus tard environ un Pompier nous a conseillé de quitter les lieux à cause de gaz toxique qui émanait de l'usine. Avec trois autres collègues à pied nous sommes remontés en direction de TOULOUSE et nous avons finalement trouvé une ambulance qui m'a prise en charge pour me mener à PURPAN. ---
 ---QUESTION : A quelle heure avait vous pris le travail ce jour là et avez-vous remarqué quelque chose de particulier ? ---
 ---REPONSE : j'ai pris mon travail à 7h30 en arrivant avec ma voiture. Je n'ai strictement rien remarqué de particulier l'endroit était comme à son habitude et il n'y avait aucune odeur particulière. ---
 ---QUESTION : Combien de temps s'est déroulé entre la panne collective d'ordinateurs et l'explosion ? ---
 ---REPONSE : je dirais entre un quart d'heure et une demie heure. On subissait en moyenne par an deux ou trois pannes collectives informatiques. Je ne peux formuler aucun avis technique sur ces pannes antérieures. ---




S.R.P.J. TOULOUSE

P.V. : 2002/000687/ 8

PROCES VERBAL

DS351

L'an deux mille quatre,
le vingt trois novembre à quatorze heures quarante

Nous, Jean-Pierre BELLAVAL
ENQUETEUR DE POLICE
en fonction au SRPJ TOULOUSE

AFFAIRE :

Contre/ NORAY, FAURE,
PAILLAS, CLEMENT, BIECHLIN
MAILLOT, DELAUNAY, ...
Homicides blessures involontaires...

OBJET :

Audition de témoin :
M. DUMAS Michel,
Ingénieur Général de
l'Armement, dt.34, che-
min del prat AUZEVILLE

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse
---- Agissant en vertu et pour exécution de la Commission Rogatoire délivrée le 18 Octobre 2004, par Monsieur Thierry PERRIQUET, Vice Président chargé de l'Instruction au TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE, -----
- Et relative à l'information suivie des chefs de : -----
- Homicides involontaires par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, -----
- Blessures involontaires ayant entraîné une ITT supérieure à 3 mois, par violation d'une obligation
- Blessures involontaires ayant entraîné une ITT inférieure à 3 mois, par violation d'une obligation....
- Destruction, dégradations ou détériorations involontaires de biens appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la Loi ou le règlement, -----
---- Faits commis à TOULOUSE le 21 SEPTEMBRE 2001. -----
---- Réquisitoire supplétif du 28 mai 2002 contre X... des chefs : -----
- d'infractions à l'obligation d'évaluation des risques, -----
- d'infractions à la réglementation en matière de sécurité s'imposant en cas d'interventions d'entreprises extérieures, ---
- d'infractions à la réglementation en matières de gestion de la sous-traitance, -----
---- Supplétif du 12/6/02 : homicide commis par maladresse, imprudence inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le Règlement, et par une violation manifestement délibéré d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi, sur Mme Louise FRITZCH, le 21/9/2001 à Toulouse, DCD le 24/9/2001, -----
---- Contre M. NORAY Robert et autres... personnes mises en examen. -----
---- Mme AMIEL Marie-Françoise épouse PAPALIA et autres... Parties Civiles, -----
---- Nous étant transporté au domicile de la personne ci-après dénommée qui, serment préalablement prêté dans les formes légales dépose comme suit : -----
---- " Je me nomme M.DUMAS Michel, né le 30 aout 1929 à PARIS XVème, Ingénieur Général de l'Armement -2ème Section-, élisant domicile 34, chemin del Prat à AUZEVILLE TOLOSANE (31320), qui Nous déclare : -----
----" Le 21 SEPTEMBRE 2001, vers 10H15, je me trouvais à mon

domicile dans ma chambre au 1er étage. J'écoutais FRANCE INTER sur un récepteur branché sur le secteur. -----
 ---- Tout a coup l'émission s'est interrompue. -----
 ---- Je ne peux vous dire quelle émission j'écoutais et à quel moment précis de celle-ci, elle s'est interrompue; -----
 ---- J'ai alors vérifié si d'autres appareils électriques étaient toujours alimentés, et ce n'était pas le cas. -----
 ---- j'ai alors ouvert une des deux fenêtres pour voir si éventuellement une lumière était visible dans le voisinage. je voulais savoir s'il s'agissait d'une panne limitée à mon domicile ou à celle de mon quartier. -----
 ---- Je regardais à l'extérieur lorsque j'ai entendu le bruit d'une explosion. -----
 ---- QUESTION/ pouvez-vous la décrire ? -----
 ---- REPONSE/ cela ressemblait à un coup de tonnerre en ciel clair : amplitude et durée limitées. -----
 ---- QUESTION/ Pouvez-vous indiquer le temps séparant la coupure électrique et ce bruit d'explosion ? -----
 ---- REPONSE/ En reconstituant mes gestes, j'ai estimé qu'il s'est écoulé entre 30 et 45 secondes entre ces deux événements. J'ai beaucoup pratiqué le développement photographique et je suis donc habitué à évaluer ce genre de durée. -----
 ---- QUESTION/ D'autres phénomènes : acoustiques, visuels, sismiques, ont-ils accompagné cette explosion, plus précisément dans un temps proche de celle-ci ? -----
 ---- REPONSE/ je peux approximativement situer l'azimut de l'explosion. Je n'ai ressenti aucun souffle, ni secousse. Je n'ai pas entendu autour de moi d'objet en vibration. -----
 ---- 7 à 9 secondes après le premier phénomène, j'ai entendu une seconde explosion. Cette dernière très violente et beaucoup plus prolongée. L'effet de souffle quasi immédiat a ouvert la double porte de ma chambre, porte qui était en position fermée, gache engagée. -----
 ---- Je n'ai ressenti aucune secousse directement, ni même n'ai constaté la vibration d'aucun objet autour de moi. -----
 ---- Compte tenu de la direction générale des explosions, j'ai pensé qu'il pouvait s'agir de la SNPE ou de GRANDE PAROISSE. -----
 ---- Les téléphones fixe et portables étaient coupés lorsque nous avons voulu les utiliser. -----
 ---- Le rétablissement de l'électricité s'est fait vers 11H30. -----
 ---- QUESTION/ Votre témoignage vous a-t-il amené à envisager une cause possible de la catastrophe ? -----
 ---- REPONSE/ je n'ai pas les compétences ni les informations pour répondre à cette question. -----
 ---- Par contre de par mes relations et par l'intermédiaire du club de retraités RELAIS MALAKOFF, j'ai rencontré des personnes qui travaillaient sur le site au moment de l'explosion. -----
 ---- En particulier je pense à deux personnes qui se trouvaient dans le bâtiment de Direction et qui ont perçu nettement deux explosions séparées dans le temps ce qui m'a emmené à la réflexion suivante : -----
 ---- Je ne peux accepter la thèse d'une explosion unique ayant engendré deux effets sonores, le premier d'ordre sismique et le second d'ordre acoustique. Car ces personnes étant proches du lieu supposé de l'explosion unique, elles n'auraient dû percevoir qu'un seul effet sonore. -----
 ---- Je ne vois plus rien à déclarer." -----
 ---- Dont procès-verbal que M. DUMAS signe avec Nous après avoir lu et persisté. -----

M. DUMAS.



L. OAJ.

